

# Le Mag'

de votre Com'com

Vos élus 2020-2026

Déchets : enfin notre  
régie de collecte !

Assainissement

Gestion des Risques naturels

Le label France Services

Tourisme & culture



#5

Décembre 2020



Communauté de communes

Serre-Ponçon  
Val d'Avance

Riche de NatureS

# I VOTRE MAIRIE



## AVANÇON

- Lundi : 8h30 à 12h
- Mardi : 15h à 18h
- Mercredi : 9h à 12h / 13h à 17h
- Jeudi : 14h30 à 19h
- Vendredi : 8h à 12h

Le Village, 05230 Avançon

☎ 04 92 50 30 14

✉ [mairieavancon@wanadoo.fr](mailto:mairieavancon@wanadoo.fr)

[www.mairie-avancon.fr](http://www.mairie-avancon.fr)

## LA BÂTIE-NEUVE

- Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h / de 15h30 à 18h30

32, Place de la Mairie

05230 La Bâtie-Neuve

☎ 04 92 50 32 23

✉ [accueil@labatieneuve.fr](mailto:accueil@labatieneuve.fr)

[www.commune-la-batie-neuve.fr](http://www.commune-la-batie-neuve.fr)

## LA BÂTIE-VIEILLE

- Mardi : 9h à 12h30 / 13h15 à 18h30
- Mercredi : 9h à 12h30
- Vendredi : 9h à 12h

Le Village, 05000 La Bâtie-Vieille

☎ 04 92 51 49 73

✉ [mairie.labatie-vieille@wanadoo.fr](mailto:mairie.labatie-vieille@wanadoo.fr)

[www.mairie-labatievieille.fr](http://www.mairie-labatievieille.fr)

## BRÉZIERIS

- Jeudi et Vendredi : 9h à 11h / 14h à 16h

Le Village, 05190 Bréziers

☎ 04 92 55 18 10

✉ [mairie.breziers@gmail.com](mailto:mairie.breziers@gmail.com)

[www.mairie-breziers.fr](http://www.mairie-breziers.fr)

## ESPINASSES

- Lundi : 14h à 18h
- Mardi et Jeudi : 9h à 12h / 14h à 18h
- Vendredi : 14h à 17h

Avenue de l'Espine, 05190 Espinasses

☎ 04 92 54 44 55

✉ [mairie.espinasses@wanadoo.fr](mailto:mairie.espinasses@wanadoo.fr)

[www.mairie-espinasses.fr](http://www.mairie-espinasses.fr)

## MONTGARDIN

- Mardi : 13h30 à 17h
- Vendredi : 8h30 à 12h

Le Village, 05230 Montgardin

☎ 04 92 50 37 81

✉ [mairiemontgardin@free.fr](mailto:mairiemontgardin@free.fr)

[www.mairie-montgardin.fr](http://www.mairie-montgardin.fr)

## PIÉGUT

- Mardi et Jeudi : 10h à 12h / 14h à 17h
- Mercredi : 9h à 12h

Le Village, 05130 Piégut

☎ 04 92 54 15 14

✉ [mairiedepiegut@orange.fr](mailto:mairiedepiegut@orange.fr)

## RAMBAUD

- Lundi : 16h30 à 18h30
- Mardi, Jeudi et Vendredi : 10h à 12h

29, rue de la Mairie, 05000 Rambaud

☎ 04 92 52 25 96

✉ [mairie@rambaud05.fr](mailto:mairie@rambaud05.fr)

## REMOLLON

- Lundi : 8h à 10h
- Mercredi : 10h à 12h
- Vendredi : 16h à 18h

2, rue des Templiers, 05190 Remollon

☎ 04 92 54 62 98

✉ [mairie.remollon@free.fr](mailto:mairie.remollon@free.fr)

[www.remollon.fr](http://www.remollon.fr)

## LA ROCHETTE

- Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi : de 9h15 à 11h45

Les Férauds, 05000 La Rochette

☎ 04 92 52 37 59

✉ [villagedelarochette@wanadoo.fr](mailto:villagedelarochette@wanadoo.fr)

[www.mairie-larochette05.fr](http://www.mairie-larochette05.fr)

## ROCHEBRUNE

- Lundi, Mardi, Mercredi : 9h à 11h

Rue de la Mairie, 05190 Rochebrune

☎ 04 92 54 45 46

✉ [mairie.rochebrune@wanadoo.fr](mailto:mairie.rochebrune@wanadoo.fr)

[www.mairie-rochebrune.fr](http://www.mairie-rochebrune.fr)

## ROUSSET

- Lundi, Mardi et Jeudi : 9h à 13h

12, rue de la Mairie, 05190 Rousset

☎ 04 92 54 45 50

✉ [mairiederousset@gmail.com](mailto:mairiederousset@gmail.com)

## SAINT-ÉTIENNE LE-LAUS

- Lundi : 8h30 à 12h30 / 13h à 17h
- Mardi : 8h30 à 12h30
- Jeudi : 9h à 12h / 13h30 à 17h

Le Village, 05 130 Saint-Etienne-le-Laus

☎ 04 92 54 31 96

✉ [mairiestetiennellelaus@wanadoo.fr](mailto:mairiestetiennellelaus@wanadoo.fr)

[www.mairie-saintetiennellelaus.fr](http://www.mairie-saintetiennellelaus.fr)

## THÉUS

- Mardi et Vendredi : 13h30 à 17h30

Le Village, 05190 Théus

☎ 04 92 54 64 72

✉ [mairiethesus@orange.fr](mailto:mairiethesus@orange.fr)

## VALSERRES

- Mardi : 13h30 à 17h30
- Jeudi : 13h30 à 18h

Le Village, 05130 Valsesres

☎ 04 92 54 30 01

✉ [mairie.valserres@wanadoo.fr](mailto:mairie.valserres@wanadoo.fr)

[www.mairie-valserres.fr](http://www.mairie-valserres.fr)

## VENTEROL

- Lundi et Mardi : 9h à 12h / 14h à 17h
- Jeudi : 14h à 17h
- Vendredi : 9h à 12h

Le Village, 05130 Venterol

☎ 04 92 54 12 12

✉ [mairie@venterol-04.fr](mailto:mairie@venterol-04.fr)

[www.venterol-04.fr](http://www.venterol-04.fr)

### En savoir +

Dans le cadre d'un marché public groupé, 9 sites internet communaux ont été publiés durant le confinement en partenariat avec l'entreprise Piment Rouge.

Une même charte graphique, une même identité, pour une meilleure cohésion territoriale !

# SOMMAIRE

## L'ACTU 2020

P. 4 À 7

## DÉCHETS

P. 8 À 13

+ *Questionnaire  
"Votre pratique  
du compostage"*

## RISQUES NATURELS

P. 14 À 15

## ASSAINISSEMENT

P. 16 À 19

## SERVICES

P. 20 À 23

## TOURISME

P. 24 À 27

Nous joindre 

### Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

33, rue de la Lauzière  
05230 LA BÂTIE-NEUVE

☎ 04 92 50 20 50

✉ secretariat@ccspva.com

🌐 [cc-serreponconvaldavance.com](http://cc-serreponconvaldavance.com)

## I ÉDITO



## Chères habitantes, Chers habitants,

Le conseil communautaire m'a renouvelé, en juin 2020, sa confiance pour les six années à venir. Vous découvrirez le portrait des 33 élus engagés à mes côtés pour construire et inventer, le territoire de demain.

Dans ce climat sanitaire imprévisible, nous ne cessons de travailler avec acharnement, même en période de confinement, pour maintenir l'ouverture de nos services au public.

Nous nous sommes engagés à soutenir nos entreprises locales en contribuant aux Fonds-Covid Résistance dès le mois de juin. Notre élan d'action est également maintenu : les locaux de l'espace France Services ont été inaugurés officiellement fin août, ainsi que la Maison du Vigneron à Remollon qui a vécu son premier été d'ouverture au public.

Deux reconnaissances officielles sont venues couronner le fruit de longs mois de travail : la labellisation par l'État de l'espace France Services, et la reconnaissance nationale de notre programme d'intention STEPRiM de gestion des risques naturels en juin 2020.

Nous engageons clairement le virage du développement durable pour nos belles vallées : la reprise en main de la collecte des ordures ménagères via la création de notre régie intercommunale dès janvier 2021, un programme de trois ans de réduction et de valorisation des biodéchets, ainsi que deux études de faisabilité d'itinéraires cyclables.

Vous trouverez dans ce numéro le descriptif de ces grandes orientations portées par l'intercommunalité, mais également les réalisations de ces douze derniers mois en matière d'assainissement, d'urbanisme et de promotion touristique. Des compétences qui s'affinent et se construisent sur des budgets stables, solides et maîtrisés.

Je vous assure du dévouement de l'ensemble des conseillers communautaires et des agents territoriaux qui œuvrent à vos côtés.

Restons vigilants et attentifs aux plus fragiles d'entre nous.

Adapter, ajuster, réinventer : nous portons de beaux espoirs pour construire une année 2021 plus sereine.

*Joël Bonnaffoux, Président de la Communauté de communes*



Dépôt légal : 2020-11 • Prochaine parution : FEVRIER 2021

• Directeur de la publication : Joël Bonnaffoux

• Rédaction, conception, distribution : agents de la CCSPVA

• Crédits photos : ADOBE STOCK, agents de la CCSPVA, conseillers communautaires de la CCSPVA

• Toute reproduction et réutilisation interdite •

Ce magazine a été rédigé pendant le confinement du 30 octobre 2020.

Ce bulletin a été imprimé en 4200 exemplaires par les Éditions du Fournel (L'Argentière-la-Bessée) avec du papier respectant les normes environnementales.





## I L'ACTU

# 🔍 Votre nouveau conseil communautaire

## ■ Des élections municipales adaptées au contexte sanitaire

Cette année était une année de bouleversements par son contexte sanitaire mais également par le renouvellement des équipes municipales.

**Dans votre mairie comme dans votre communauté de communes, de nouveaux représentants ont été désignés pour le mandat 2020-2026 !**

COVID 19



Initialement prévu le dimanche 22 mars 2020, le second tour des élections municipales a été reporté au dimanche 28 juin 2020.

## ■ Une confiance renouvelée pour Joël Bonnaffoux

Suite au second tour des élections municipales du 28 juin, l'installation du nouveau conseil communautaire et les élections du Président et des Vice-présidents s'est déroulée le mercredi 15 juillet 2020.

**Joël Bonnaffoux, maire de La Bâtie-Neuve, a été réélu Président de la Communauté de communes Serre-Ponçon- Val d'Avance et représente la collectivité durant le mandat 2020-2026.**

Appelés à soutenir le Président dans l'exercice de ses fonctions, quatre vice-présidents (anciennement cinq) en charge des différentes commissions de travail ont été désignés :

■ **1<sup>er</sup> Vice-président : Francis Cester, Maire de La Bâtie-Vieille.** Ses missions > la gestion des déchets, la transition énergétique et l'environnement.

■ **2<sup>ème</sup> Vice-présidente : Clémence Saunier, adjointe au maire d'Espinasses.** Ses missions > la gestion des risques naturels, la mobilité douce et le développement économique.

■ **3<sup>ème</sup> vice-président : Alain Betti, adjoint au maire de Rambaud.** Ses missions > l'eau, l'assainissement, et la communication.

■ **4<sup>ème</sup> vice-présidente : Élisabeth Clauzier, Maire de Remollon.** Ses missions > le tourisme, et la gestion des activités de pleine nature.

## ■ Qui siège au conseil ?

Les 16 maires des communes siègent au conseil communautaire ainsi que des conseillers municipaux élus au suffrage direct, en suivant l'ordre du tableau (maire, adjoints puis conseillers municipaux) et dans la limite du nombre de sièges attribués à la commune au sein du conseil communautaire.

Le mandat communautaire est lié au mandat municipal, et dure 6 ans.

**Découvrez vos 33 représentants dans le trombinoscope page de droite !**

En savoir

Le Bureau des maires et le conseil communautaire se réunissent en moyenne tous les deux mois. Consultez toutes les délibérations en ligne : rubrique *Nous connaître* > *Les délibérations*

[www.cc-serreponconvaldavance.com](http://www.cc-serreponconvaldavance.com)



# Conseil communautaire Serre-Ponçon Val d'Avance 2020-2026



## LE BUREAU

Le Conseil communautaire de la CCSPVA rassemble 33 conseillers communautaires. Chaque commune est représentée par l'élection d'au moins un membre. Le Bureau est composé du Président, des 4 vice-Présidents et des 16 maires des communes représentées.



**PRÉSIDENT**

**Joël BONNAFFOUX**  
Maire de LA BÂTIE-NEUVE



**1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT**

**Francis CESTER**  
Maire de LA BÂTIE-VIEILLE



**2<sup>ÈME</sup> VICE-PRÉSIDENTE**

**Clémence SAUNIER**  
1<sup>re</sup> adjointe d'ESPINASSES



**3<sup>ÈME</sup> VICE-PRÉSIDENT**

**Alain BETTI**  
1<sup>er</sup> Adjoint de RAMBAUD



**4<sup>ÈME</sup> VICE-PRÉSIDENTE**

**Élisabeth CLAUZIER**  
Maire de REMOLLON



**AVANÇON**

**Laurent NICOLAS**  
Maire



**BRÉZIERIS**

**Sébastien BARISONNE**  
1<sup>ER</sup> adjoint



**ESPINASSES**

**Francine MICHEL**  
Maire



**MONTGARDIN**

**Jean-Marc AUROUZE**  
Maire



**PIÉGUT**

**Adèle KUENTZ**  
Maire



**RAMBAUD**

**Lionel ROUX**  
Maire



**LA ROCHETTE**

**Marlène DURIF**  
Maire



**ROCHEBRUNE**

**Daniel AUBIN**  
Maire



**ROUSSET**

**Catherine SAUMONT**  
Maire



**ST-ÉTIENNE-LE LAUS**

**Jean-François ESTACHY**  
Maire



**THÉUS**

**Gilbert LEYDET**  
Maire



**VALSERRES**

**Jean SARRET**  
Maire



**VENTEROL**

**Bernard RENOY**  
Maire

## LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



**AVANÇON**

**Joël EYRAUD**  
1<sup>ER</sup> adjoint



**LA BÂTIE-NEUVE**

**Christine SPOZIO**  
1<sup>ÈRE</sup> adjointe



**LA BÂTIE-NEUVE**

**J. Philippe BRÉARD**  
2<sup>ÈME</sup> adjoint



**LA BÂTIE-NEUVE**

**Mylène SEIMANDO**  
3<sup>ÈME</sup> adjointe



**LA BÂTIE-NEUVE**

**Joël SARRAZIN**  
4<sup>ÈME</sup> adjoint



**LA BÂTIE-NEUVE**

**Liliane ACHARD**  
Conseillère municipale



**LA BÂTIE-NEUVE**

**Marc DURAND**  
Conseiller municipal



**LA BÂTIE-NEUVE**

**Juliette BAILLE**  
Conseillère municipale



**LA BÂTIE-NEUVE**

**Bernard MAENHOUT**  
Conseiller municipal



**LA BÂTIE-VIEILLE**

**Vincent OLLIVIER**  
1<sup>ER</sup> adjoint



**ESPINASSES**

**Valérie FACHE**  
1<sup>ÈRE</sup> adjointe



**MONTGARDIN**

**Christian BOREL**  
Conseiller municipal



**REMOLLON**

**Yves CHIARAMELLA**  
1<sup>ER</sup> adjoint



**LA ROCHETTE**

**Bruno CARRET**  
1<sup>ER</sup> adjoint



**ST-ÉTIENNE-LE LAUS**

**Michèle PARENT**  
1<sup>ÈRE</sup> adjointe

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON VAL D'AVANCE  
33, rue de la Lauzière 05230 LA BÂTIE-NEUVE  
Tél : 04 92 50 20 50 - Email : secretariat@ccspva.com

[www.cc-serreponconvaldavance.com](http://www.cc-serreponconvaldavance.com)

# 🔍 Nos missions au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Les missions de la collectivité n'ont cessé d'évoluer d'années en années depuis 2017 et l'application de la loi NOTRe. **Focus & rappel des compétences exercées :**



## COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

- Gestion des déchèteries d'Avançon et de Théus
- **RÉGIE INTERCOMMUNALE DE COLLECTE DES DÉCHETS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021**
- **PROGRAMME DE GESTION DES BIODÉCHETS 2021-2023**
- Informations et sensibilisations aux gestes de tri



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Gestion des zones d'activités économiques
- Soutien à la création d'entreprises



## SERVICES A LA POPULATION

- **ACCUEIL ET GESTION DE L'ESPACE FRANCE SERVICES À LA BÂTIE-NEUVE**
- Gestion d'un Accueil Collectif de loisirs de 32 places à Espinasses
- Gestion du Cabinet médical d'Espinasses
- Transport à la Demande pour les personnes de + 60 ans (Vallée de l'Avance)
- Organisation d'événementiel en faveur des personnes âgées



## VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT

- Gestion, balisage et entretien de 29 sentiers pédestres intercommunaux, de 13 sentiers VTT, d'un itinéraire équestre et d'un itinéraire de canoë-kayak
- Valorisation et promotion des activités de pleine nature



## RISQUES NATURELS & MILIEUX AQUATIQUES

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- **PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS EN MONTAGNE - PROGRAMME STEPRIM**



## URBANISME

- Instruction des autorisations du droit des sols pour 13 communes adhérentes au service



## EAU ET ASSAINISSEMENT

- Assainissement collectif > gestion des réseaux et des ouvrages publics de traitement des eaux usées
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : diagnostic et contrôle des installations privées
- Gestion des eaux pluviales
- Gestion de l'adduction en eau potable
- Appui technique aux communes



## CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE

- Soutien financier aux Centres d'Incendie et de Secours d'Espinasses et de La Bâtie-Neuve et aménagement des locaux



## CULTURE

- Partenariat avec l'Espace Culturel de Chaillol
- Actions culturelles et pédagogiques auprès des écoles



## PROMOTION DU TOURISME

- Gestion et accueil de l'Office de Tourisme de Rousset
- **GESTION DE LA MAISON DU VIGNERON, MUSÉE VITICOLE À REMOLLON**
- Promotion touristique du territoire intercommunal
- Entretien, aménagement et promotion de la Base de loisirs Les 3 lacs de Rochebrune et Piégut
- Valorisation du patrimoine naturel ou historique



En savoir

La communauté de communes mène des actions d'intérêt communautaire dans le cadre de compétences obligatoires, optionnelles et facultatives, définies par la loi et ses communes membres. Elle remplace les communes pour l'exercice de ces compétences définies par ses statuts. En dehors de celles-ci, elle ne peut agir et ce sont les communes qui continuent de les mettre en œuvre.



## ■ S'adapter : une extension des locaux devenue nécessaire

L'augmentation constante des compétences dévolues à la communauté de communes, a nécessité une adaptation de nos locaux administratifs en 2019.

En vous rendant à La Bâtie-Neuve, vous avez pu remarquer depuis plusieurs mois les nouvelles couleurs des façades du siège social. *De la couleur, du pep's, bienvenue en ces temps moroses !*



Pour accueillir le personnel nécessaire, avec un nombre de bureau suffisant, une nouvelle salle de réunion et un espace dédié à l'accueil du public, les élus ont fait le choix d'une extension du bâtiment actuel. Les travaux ont été réalisés en 2019, avec en parallèle, une rénovation thermique de la partie existante soit :

- un espace France Services avec un espace de confidentialité
- six bureaux supplémentaires et une salle de réunion
- l'amélioration nette des performances énergétiques des anciens locaux par l'isolation des combles, le changement du mode de chauffage et des menuiseries.



## ■ Maîtrise d'œuvre et financement

La maîtrise d'œuvre du chantier a été confiée à l'architecte Maryline Chevalier, accompagnée des bureaux d'études Millet et Adret, et de la Socotec. Les entreprises AMCV, Boudot, Miroiterie gapençaise, Charles, OCAL, Caveglia et Marchetto, Alp Médelec, Gapençaise de Chauffage et Spinelli se sont succédées durant les douze mois de travaux.

D'un montant de 510 000 € HT, la construction de l'extension du bâtiment, a été subventionnée à hauteur de 70 % par l'État (DETR), la Région (CRET), et le Département des Hautes-Alpes.

Nos partenaires financiers :



## ■ Et bientôt, le local technique ?

Même conséquence sur le plan logistique : les compétences récentes tels que l'assainissement et le passage en régie intercommunale de collecte des déchets (VOIR PAGES 8-9) nécessitent de disposer d'espaces complémentaires dans le local des services techniques devenu trop petit (stockage de matériel, vestiaires, etc.). Pour cela, une étude d'avant-projet va être conduite pour évaluer le coût des travaux d'une extension du local technique en 2021.

# I DÉCHETS

## La collecte des déchets bientôt effectuée par nos services !

NOUVEAU!

La Régie de Prévention, Gestion et Valorisation des déchets Ménagers et Assimilés de la CCSPVA sera créée le 1<sup>er</sup> janvier 2021. A compter de cette date, la Communauté de communes collectera par ses propres moyens les déchets du tri sélectif, et dès février, les Ordures ménagères.



### ■ Concrètement, qu'est-ce que ça signifie ?

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce n'est plus un prestataire privé (anciennement VEOLIA) qui réalisera la collecte des déchets mais directement nos agents intercommunaux, avec le matériel de la CCSPVA. La collectivité assurera toute la logistique du ramassage et du transport des ordures ménagères, des emballages, des papiers, du verre et des cartons pour ses 16 communes membres jusqu'aux sites de traitement.

### QU'EST CE QUI CHANGE POUR VOUS ?

Pour vous, usagers, **RIEN**. Vos déchets seront toujours collectés avec des fréquences régulières et suffisantes pour éviter tout débordement.

## ↳ Pourquoi ce choix ?

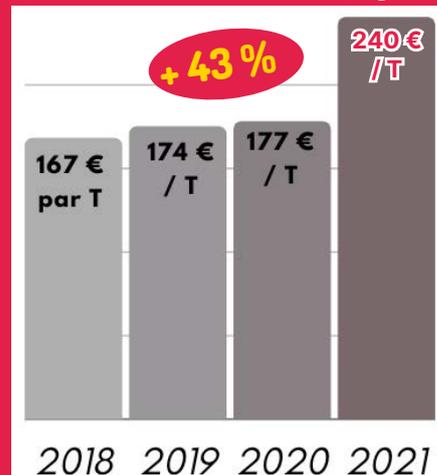
Un seul objectif

> Maîtriser davantage les coûts du service de collecte.

Deux facteurs extérieurs à la collectivité ont, avec le temps, conduit à cette décision collective :

1 Une augmentation systématique des coûts de collecte et de traitement par le prestataire VÉOLIA à chaque renouvellement de contrat, sans négociation envisageable. Soit une augmentation de 43 % de la prestation entre 2017 et 2021 !

VEOLIA - Evolution des tarifs de traitement, collecte et transport (en € / tonne d'ordures ménagères)



## 2 L'augmentation constante et annoncée de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (la TGAP\*) fixée par l'État.

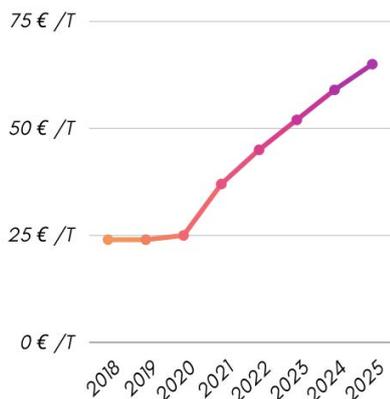
### C'est quoi la TGAP\* ?

La taxe générale sur les activités polluantes\* (TGAP) est perçue par l'État et due par les entreprises ayant une activité ou vendant des produits polluants. Pour la collectivité, elle s'applique sur chaque tonne de déchets traitée en centre d'enfouissement, soit les ordures ménagères et les encombrants. Elle était de :

- 25 € / tonne en 2020
- 37 € / tonne en 2021
- et augmentera jusqu'à atteindre 65 € / tonne en 2025. soit un surcoût annuel équivalent à 84 000 €...

Ces augmentations ont pour objectif d'inciter l'ensemble des producteurs de déchets à développer des alternatives moins polluantes (recyclage, compostage), et réduire les tonnages à l'enfouissement ou à l'incinération impactés par la TGAP.

### Evolution prévisionnelle de la TGAP jusqu'en 2025 (en € HT / Tonne collectée)



## FACE À CE CONSTAT

En décembre 2019, une étude budgétaire et logisitique conduite en interne a démontré qu'un passage en régie intercommunale nous permettrait de contenir financièrement ces augmentations.

■ Le mode de collecte était donc l'un des derniers leviers sur lesquels nous pouvions agir pour maintenir un coût de gestion des déchets acceptable pour les usagers.

## Quels investissements pour cette nouvelle organisation ?

En matière d'équipements, la collectivité a fait l'acquisition de :

- 1 camion affecté à la collecte du tri sélectif (papiers, emballages...)
- 1 camion affecté au ramassage des ordures ménagères
- 1 garage et 1 aire de lavage ont été loués pour le stationnement sécurisé et l'entretien des véhicules.

**Aucun changement majeur n'est envisagé, au contraire, nous aurons une meilleure réactivité au moindre débordement ou problème constaté.**

■ Côté personnel, un chauffeur expérimenté exclusivement dédié à la collecte a été recruté en externe, tandis qu'en interne, deux agents techniques déjà en poste ont été formés pour être ponctuellement réaffectés à cette mission.

🗨️ Pour en savoir plus, un numéro d'information spécial "Déchets" sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres en février 2021 !



Trois agents de la collectivité réaliseront la collecte des déchets ménagers, du tri sélectif et des cartons à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :



Laurent BAILLE



Cédric TOURRE



Jonathan EGON

En savoir +

Le règlement et les statuts de la régie intercommunale sont à consulter intégralement Rubrique *La collecte*

[www.cc-serreponconvaldavance.com](http://www.cc-serreponconvaldavance.com)

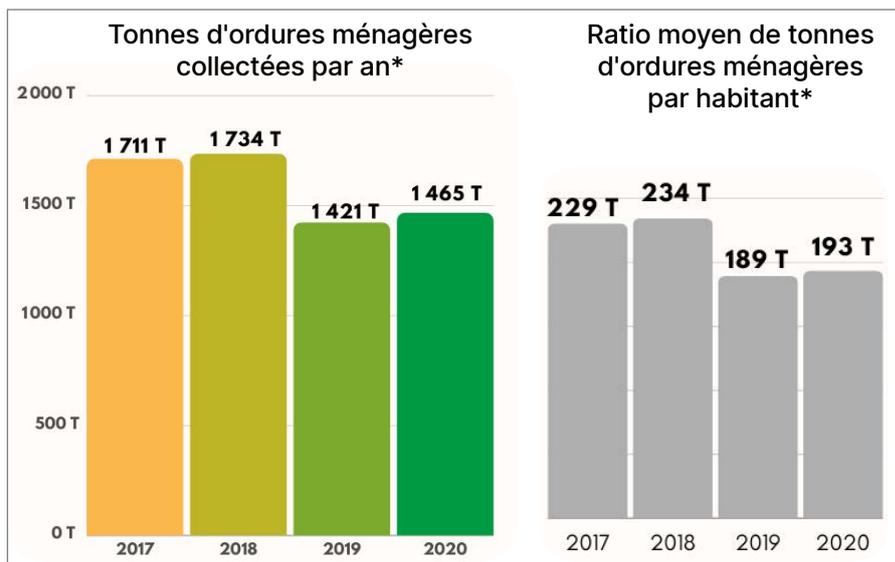


# Déchets collectés : > une évolution très encourageante

## Toujours ↘ d'ordures ménagères...

Depuis l'application des consignes de tri étendue aux emballages plastiques en 2018 et la création de nouveaux points de tri, la collectivité ne cesse de tirer un bilan positif de l'évolution des tonnages ! Ainsi, en une année, le nombre de tonnes d'ordures ménagères collectées a connu une nette diminution.

1 734 tonnes en 2018 contre 1 421 tonnes en 2019, soit 20% de tonnes en moins ! Un progrès à maintenir dans le temps.



\* tonnages prévisionnels pour novembre/décembre 2020

↘ - 300 tonnes

**d'ORDURES MENAGERES**

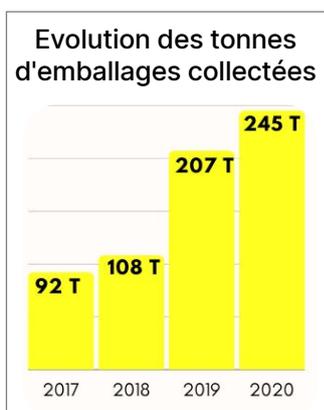
c'est une économie de **65 000 €**

↗ + 100 tonnes  
**d'EMBALLAGES c'est un soutien financier de 40 000 € en + de**



Ces excellents résultats nous permettent de capter directement des soutiens supplémentaires de Citéo + 40 000 €, soit un gain financier net de 22 000 €. Mais surtout, beaucoup plus de matières recyclées ! Alors **MERCI** à tous !

## ...et ↗ d'emballages plastiques collectés !



\* tonnages prévisionnels pour novembre/décembre 2020

L'évolution des tonnages est remarquable. Les tonnages de la collecte sélective ne cessent d'augmenter, alors que la quantité de déchets non recyclables diminue régulièrement.

**Une progression, encore, de près de 30 % du tonnage d'emballages collectés sur 8 mois par rapport à 2019 (soit + 150 % par rapport à 2018 !).**

Les nouvelles habitudes de tri se sont bien ancrées. Continuons !

# Merci!

En savoir +

Pour en savoir + consultez en ligne les rapports d'activités du service Rubrique *La collecte*

[www.cc-serreponconvaldavance.com](http://www.cc-serreponconvaldavance.com)



# Valoriser les biodéchets > le nouveau défi à relever !

## ■ Vers une collecte séparée d'ici 2023 !



### C'EST QUOI UN BIODÉCHET ?

Ce sont toutes les matières organiques issues des ressources naturelles végétales, ou animales. (Épluchures de légumes et de fruits, restes de repas...) que nous jetons à la poubelle classique.

Les biodéchets représentent plus de 30% du poids de notre poubelle. Du gaspillage économique, des émissions de gaz à effet de serre inutiles et du gâchis alimentaire...

Les collecter séparément via un modèle viable,

est un cercle écologique simple et vertueux permettrait d'éviter des dépenses considérables d'acheminement, d'incinération ou d'enfouissement...

Un tri "à la source" des biodéchets participe à la réduction des ordures ménagères tout au long de la chaîne de production alimentaire jusqu'au consommateur, et permet de lutter activement contre le gaspillage alimentaire.

Pour en savoir encore plus, n'hésitez pas à nous contacter :

✉ [biodechets@ccspva.com](mailto:biodechets@ccspva.com)

☎ 06 99 82 26 63



## ■ La CCSPVA, territoire pilote face aux enjeux de demain !

Suite à un appel à projet lancé par la Région Sud en octobre 2019 « *Stratégie territoriale de prévention et de gestion des matières organiques* », la CCSPVA a été sélectionnée parmi les territoires les plus dynamiques en matière d'économie circulaire pour développer son schéma de prévention et de gestion des déchets organiques.

Fort de ce retour favorable, la CCSPVA s'est donc engagée à appliquer le programme **LIFE IP SMART WASTE**, avec le soutien financier de l'Europe, de l'ADEME, et de la Région Sud.

### ↪ OBJECTIFS 2023 :

- Valoriser 300 tonnes de biodéchets actuellement jetées aux ordures ménagères
- Collecter séparément et valoriser les déchets organiques des ménages comme des entreprises.

## ✦ 3 volets d'actions

Dès 2021, et pour une durée de 3 ans, nous structurerons la gestion des matières organiques au sein de nos 16 communes autour de 3 grands axes :

### 🔍 PRÉVENTION

> Lutte contre le gaspillage alimentaire et réduction de la production de déchets organiques (restaurants, cantines, entreprises...)

### 🔍 COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

> Déploiement du compostage individuel et partagé dans chaque commune

### 🔍 COLLECTE SÉPARÉE

> Création de micro-plateformes de compostage et mise en oeuvre d'une collecte séparée des biodéchets



Participez à notre enquête sur votre pratique du compostage !  
**QUESTIONNAIRE PAPIER JOINT**

> Valoriser les biodéchets (suite)

## ■ Financements 2021-2023

Pour mettre en œuvre ce projet, 310 000 € vont être investis pour le territoire, financés à hauteur de 70% par l'Europe, l'Ademe et la Région Sud. Ces fonds permettront entre autre :

- l'achat de composteurs collectifs, lombricomposteurs et matériels roulants.
- le recrutement d'un chargé de mission dédié à mi-temps durant 3 ans, dès janvier 2021.
- la mise en place d'actions et de sensibilisation sur le terrain.
- un programme de formations "Guide-composteur".



### Acquérir un composteur

Vous souhaitez aussi contribuer à réduire drastiquement les biodéchets gâchés ? Vous pouvez réserver un composteur au **06 99 82 26 63** à compter du 4 janvier 2021 au tarif préférentiel de 25 €. Votre kit complet (composteur + bioseau + outil aérateur) est ensuite à récupérer en déchèterie d'Avançon ou de Théus.

[biodechets@ccspva.com](mailto:biodechets@ccspva.com)

06 99 82 26 63

## ■ Premiers effets sur le terrain

### 1 Formations "Guide-composteur"

Dès le mois de janvier 2021, la collectivité formera durant trois jours une quinzaine de personnes-relais du territoire dans le but de créer un véritable réseau de référents "compostage" à l'échelle intercommunale. Élus, agents communaux, représentants d'association locale, parents d'élèves ou particuliers... Cette formation de "Guide-composteur" s'adresse à des personnes volontaires pratiquant déjà le compostage, intéressées et investies dans ce défi collectif.

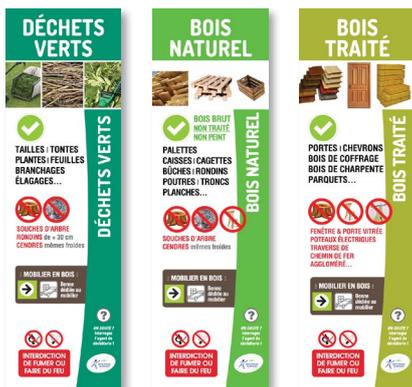
### 2 Équipement & aménagement des déchèteries

Au sein des deux déchèteries, de nouvelles séparations en béton ont été créées mi-novembre entre les déchets verts, les déchets de bois brut et déchets de bois traité pour faciliter le tri. Car ces déchets verts sont un véritable trésor à bien distinguer !



### 3 Broyat de déchets verts gratuit

Les particuliers ont pu récupérer gratuitement du broyat de déchets verts une fois la campagne de broyage achevée mi-octobre dans nos deux déchèteries. Et nous renouvelerons régulièrement cette opération !



### ★ POINT DE VIGILANCE : LES DÉCHETS VERTS & BOIS

Lors de vos dépôts en déchèteries, ne mélangez par le "bois traité" et le "bois brut" car ils ne sont pas recyclés de la même manière : en ameublement pour l'un, en combustible de chauffage pour l'autre.

- ➔ Bois "traité" = tous les bois peints, lasurés, traités, même les palettes peintes
- ➔ Bois "brut" = tous les bois n'ayant subi aucune transformation (poutres, planches, y compris palettes brutes)

Le mobilier en bois, les parties de mobilier en bois, et l'aggloméré vont dans la benne **MOBILIER** : pas au bois !



# ♻️ Déchèteries :

## > Plus belle ma signalétique !



L'augmentation des filières de recyclage, l'évolution constante des consignes de tri et un affichage usé : il était temps de renouveler l'intégralité de la signalétique des déchèteries d'Avançon et de Théus.

➡ **OBJECTIFS** : faciliter l'orientation des usagers, le niveau d'information du public pour motiver le geste de tri et renforcer les consignes de sécurité.

Chaque site est donc pourvu depuis septembre 2020 de :

- Un panneau d'entrée de site et un fléchage renforcé.
- Un plan de circulation général rappelant le bon sens de circulation, les horaires, les zones à risque, et les zones de dépôts.
- Pour chaque filière : de grands panneaux verticaux illustrés et numérotés réalisés en interne.



Ce projet, à hauteur de 10 000 € a pu être conduit grâce au soutien financier de l'Etat au titre du Contrat de Ruralité 2020 pour la moitié des frais engagés.

## ■ MAIS AUSSI ...

### ➔ Des ateliers Mécanique Vélo



Deux formations mécanique vélo se sont tenues cette année dans nos locaux, dans le cadre de notre partenariat avec l'association Mobil'Idées. Un format réduit lié aux conditions sanitaires, mais qui plaît et sera reconduit en 2021 !



➔ De nouveaux containers **ECOSYSTEM** dédiés aux ampoules et néons ont été implantés au mois de septembre dans les déchèteries. Plus d'excuses pour les jeter aux ordures ménagères !



## ■ Collecte ADIVALOR



### 33,6 tonnes de déchets agricoles collectés en 2019 !

Chaque année, deux collectes dédiées aux déchets agricoles sont conduites avec ADIVALOR dans nos déchèteries. En 2019, la mobilisation exemplaire des agriculteurs et des professionnels du territoire a permis de récolter :

- ➡ 2,5 T. de Big Bags
- ➡ 1,7 T. de filets paragrèle
- ➡ 17,5 T. de films (ensilage et enrubbage)
- ➡ 11,9 T. de ficelles et filets

Un immense **MERCI** à vous !

### ☂ Bonne retraite !



Après 13 années de service à la déchèterie d'Avançon, René ALLEC a pris une retraite bien méritée en septembre 2020. Nous tenions à le remercier publiquement pour le dévouement, le grand travail accompli et lui souhaiter une longue et belle retraite !

# I RISQUES NATURELS

## 🔍 Quelle stratégie de prévention ?

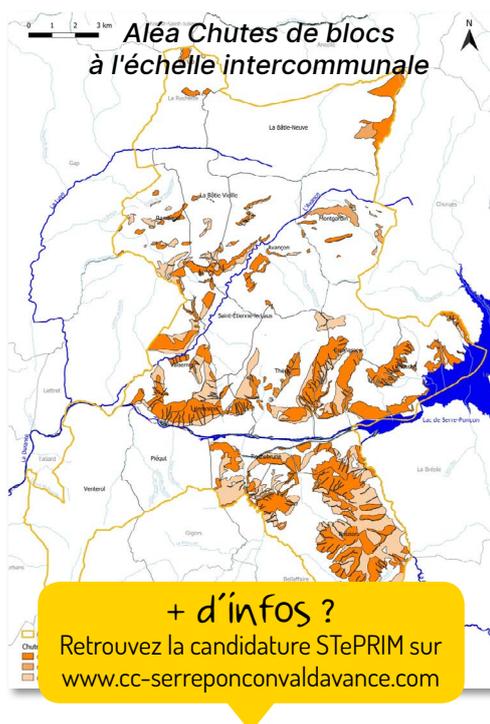
### ■ Premier territoire de France labellisé STePRiM\* en 2019 !

Face à l'ensemble des aléas naturels de notre territoire de montagne et au changement climatique déjà visible, il semble aujourd'hui primordial d'établir une stratégie concertée de gestion des risques à l'échelle intercommunale.

La collectivité a, dans cette logique, candidaté à l'appel à projets **"Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne" (STePRiM)** le 28 octobre 2019 auprès du Ministère de la Transition Écologique et solidaire. Un programme qui s'adresse aux collectivités territoriales de montagne.



**La collectivité a obtenu une réponse favorable et enthousiaste des services de l'État ce 16 juin dernier ! Une convention officialisant la labellisation du territoire a été signée en Préfecture des Hautes-Alpes. Le premier Comité de pilotage se tiendra en décembre 2020.**



🔄 Le programme STePRiM recouvre plusieurs volets : analyse et amélioration des connaissances, sensibilisation du grand public, prévision et surveillance des équipements de protection, alerte et gestion de crise, intégration des risques en urbanisme...

■ **OBJECTIF > Collecter et compiler toutes les données sur les risques naturels inhérents au territoire dans le but d'élaborer une stratégie d'action cohérente et pertinente**

Chute de bloc, glissement, feu de forêt, crue torrentielle et inondation seront passés au peigne fin. Les données disponibles concernant les enjeux humains (construction, infrastructures routière, telecom ect...) seront également passées au crible.

L'analyse de ces éléments clés, les aléas et les enjeux, permettra d'identifier clairement les grandes lignes de conduite à tenir face aux risques naturels au sein du périmètre intercommunal.

## ■ BUDGET > Le financement

La labellisation va permettre le co-financement par l'État d'un certain nombre d'actions inscrites au programme, allant de la sensibilisation des populations aux études à proprement parler. Des fonds et des aides jusque-là très difficile à obtenir sans label... Le coût prévisionnel du programme se monte à **330 900 € TTC** sur deux ans, comprenant les études, un poste de chargé de mission dédié à l'animation et au pilotage du projet, et responsable de la réalisation technique des fiches actions en interne.

*Vous serez bien entendu amenés à en savoir plus ! En effet, une belle part de ce projet est centrée sur la sensibilisation du grand public, via des panneaux d'interprétation, des sorties encadrées pour tous, mais également auprès des écoles.*

# GEMAPI : BILAN 2020

## ↳ Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Pour rappel, la collectivité exerce depuis 2018 la compétence GEMAPI. Elle est gestionnaire de **76** ouvrages de protection et de **32** cours d'eau.

### ■ RÉALISATIONS 2020 ET À VENIR :

#### 1 RAVIN DES GORGES (Rochebrune)

↳ Travaux d'urgence suite aux crues de 2019  
Curage du chenal du torrent

*En cours : avant-projet Plage de dépôt*

#### 2 TORRENT DE TRENTÉ PAS (Espinasses)

↳ Entretien de la végétation et levé topographique

*A venir : étude de Danger (2022)*

#### 3 TORRENT DE L'HERMITANE (Remollon)

↳ Entretien de la végétation, nettoyage d'une bande d'accès et levé topographique

*En cours : étude hydraulique*

#### 4 TORRENT DE LA VISTE (Rousset)

↳ Travaux de curage d'urgence du cours d'eau et levé topographique du torrent

*A venir : étude hydraulique (2021)*

#### 5 TORRENT DU DÉVEZET (Montgardin)

↳ Entretien de la végétation sur la digue de Montgardin (déc 20)

*A venir : étude de Danger (2021)*

## ■ Entretien des cours d'eau

Sur le foncier public, l'entretien de la végétation et le débroussaillage des lits des cours d'eau sont effectués par nos agents techniques, ou par des entreprises privées selon l'ampleur des travaux nécessaires.

Pas d'entretien d'ouvrages cette année, mais le retrait de la végétation et du curage de matériaux excédentaires.



## ■ Devoir des propriétaires

Le fait que le lit des cours d'eau non domaniaux appartienne aux propriétaires riverains en vertu de l'article L. 215-2 du Code de l'environnement, a pour contrepartie l'obligation pour eux d'en assurer l'entretien :

### Article L1215-14 du Code de l'Environnement :

*Le propriétaire riverain d'un cours d'eau non domanial est « tenu à un curage régulier pour rétablir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelle, à l'entretien de la rive par élagage et recépage de la végétation arborée et à l'enlèvement des embâcles et débris, flottants ou non, afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. »*



# I ASSAINISSEMENT

## Deux Schémas Directeurs d'Eau & d'Assainissement en cours de réalisation

La collectivité se dote dans le cadre de ses compétences "Assainissement" et "Adduction d'eau potable" de deux schémas directeurs établis intégralement à l'échelle du périmètre intercommunal.

Une raison simple nous y conduit : plus aucun travaux n'est financé par l'Agence de l'Eau sans schéma directeur à jour.



### 1. Le Schéma Directeur d'Assainissement

Le schéma directeur d'assainissement (SDA) est une étude d'orientation et de programmation qui permet d'améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement des eaux usées. Véritable clé de voûte, il définit et réglemente clairement la politique d'assainissement pour chaque commune. Il intègre, en plus du zonage, un dimensionnement, une planification et une programmation des travaux.

Pour rappel, les ouvrages gérés par la CCSPVA pour l'assainissement collectif représentent :

- ✓ 24 stations d'épuration
- ✓ 120 km de réseaux d'assainissement
- ✓ 5 postes de relevage

### ■ Objectifs : une vision globale

- 1 Mettre à jour les plans des réseaux d'assainissement, géoréférencés et les cartographier numériquement.
- 2 Déterminer l'état précis du patrimoine (ouvrages et réseaux) et déceler les tronçons sensibles et les anomalies de fonctionnement.
- 3 Appréhender les impacts sur la fiabilité du réseau, l'hygiène publique et le milieu naturel.
- 4 Évaluer les problèmes liés aux eaux pluviales et de ruissellements.
- 5 Préparer l'avenir par l'élaboration d'une stratégie d'investissement sur 10 ans.
- 6 Définir les projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement.
- 7 Optimiser la gestion du service assainissement.

### ■ Méthodologie : un an d'études

Le marché, d'un montant de 392 000 € HT est divisé en 4 lots : la réalisation du schéma directeur, la remise à la côte des regards d'assainissement, le curage, l'inspection caméra et test à la fumée et pour finir les mesures de débits. La phase 1, la reconnaissance des réseaux et ouvrages a débuté en août 2020 par le bureau d'études spécialisé CEREG (13).

Le diagnostic, l'analyse sur sites, les relevés et la rédaction des documents clés se dérouleront entre septembre 2020 et juin 2021, soit une année consacrée au diagnostic et à la stratégie future du territoire.

Le projet est financé à hauteur de 60% par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental.





## 2. Le Schéma Directeur d'Eau Potable

Afin de déployer une stratégie commune de renouvellement des réseaux et des ouvrages d'eau potable, la communauté de communes, le SIVU de Chaussetives (secteur Durance) ainsi que les communes d'Avançon, Bréziers, La Bâtie-Neuve, Rousset, Rochebrune, Saint-Etienne-le-Laus et Valserrès ont "synchronisé" le renouvellement de leurs Schémas Directeurs d'Eau Potable.

Afin de faciliter les démarches techniques et administratives entre tous les partenaires, et mutualiser les coûts de l'étude, la maîtrise d'ouvrages a été déléguée à la CCSPVA.

D'un montant de 168 000 € HT, ce marché public est également financé à hauteur de 60% par l'Agence de l'Eau et le Conseil départemental. Il a été attribué à deux bureaux d'études : CLAIE et Hydrétudes (05).



### ■ Pour préparer l'avenir

Les objectifs de l'actualisation de ces schémas directeurs :

- 1 Mettre à jour et constituer des plans des réseaux d'alimentation géoréférencés, compatibles avec le S.I.G.
- 2 Réaliser un diagnostic des infrastructures d'eau potable, afin de pouvoir répondre aux exigences réglementaires.
- 3 Déterminer les fuites et les tronçons "fuyards" pour réduire drastiquement les pertes d'eau.
- 4 Réaliser un programme pluri-annuel de travaux.
- 5 Optimiser la gestion du service eau potable.

## La télésurveillance des réseaux !

L'intégralité des ouvrages d'eau potable et d'assainissement a été équipée cette année d'un système commun de télésurveillance.

Stations d'épurations, postes de relevages ou réservoirs intercommunaux sont désormais surveillés en temps réel. Cet appui technique essentiel permet :

- D'assurer une veille constante des installations & détecter les fuites
- De surveiller en temps réel et alerter de la moindre défaillance
- D'optimiser la performance des réseaux et des ouvrages

Via un logiciel informatique de suivi commun au service assainissement et eau potable, les données transmises par les capteurs sur site sont extrêmement précises :

- **Alarmes (débordements, pompes hors service, temps de marche des pompes et des agitateurs).**
- **Surverses, niveau d'eau et les débits transitant dans les réservoirs etc..**

→ Les alertes sont immédiatement transmises au personnel afin de résoudre les anomalies dans les meilleurs délais.



Le coût de l'opération est de 58 000 € HT, financée à 70% par l'Agence de l'Eau et le Conseil départemental.

## 🔍 Réhabilitations de STEP\*

\* Stations d'Épuration des Eaux Usées

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la collectivité exerce dans son intégralité la compétence Assainissement pour l'ensemble de ses 16 communes conformément à la loi Notre. Dans un souci de préservation des masses d'eau de son territoire, la communauté de communes engage chaque année la réhabilitation des ouvrages d'assainissement défectueux.



### 1 AVANÇON : RÉHABILITATION DE LA STEP

Suite aux fortes intempéries ayant eu lieu en fin d'année 2019, la fosse toutes eaux de la STEP des Santons, mise en service en 2006, s'est complètement effondrée sur elle-même et ne permet plus d'assurer le traitement des eaux usées du hameau.

Après une étude technico-économique, la CCSPVA a opté pour le remplacement de la station d'épuration par une station à filtres plantée de roseaux de 75 EH (Équivalent Habitant). Les travaux à hauteur de 200 000 € HT débuteront en mars 2021, durant trois mois environ. Ils sont financés à 40 % par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental.

### 2 THÉUS : RACCORDEMENT DE LA STEP

La STEP de Théus a été mise en service en 1996 et ne permet plus aujourd'hui d'assurer un rejet de qualité des eaux usées. Il était urgent d'engager une réhabilitation de l'ouvrage. La solution technique retenue est le raccordement des effluents de Théus à la STEP de Remollon. Le projet consiste à raccorder le village de Théus à la STEP de Remollon via la pose de 1 700 m de canalisations.

Les travaux, débutés en octobre 2020, représentent un montant de 176 000 € HT, subventionnés à 70% par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental.



### 3 ESPINASSES : GRANDS TRAVAUX DE MODERNISATION DES RÉSEAUX

La charge hydraulique arrivant à la STEP d'Espinasses est trop élevée et ne permet pas un bon fonctionnement de l'ouvrage. Il est donc nécessaire de mettre en place des réseaux séparatifs avant le réaménagement du centre-bourg et de ses voiries prévu par la commune.

Deux axes sont à conduire en priorité et l'ampleur des travaux nécessitent d'être répartis en deux tranches :

#### ■ Tranche 1 : aval du vieux village entre août et novembre 2020

→ mise en séparatif de l'ensemble des réseaux d'eau sur l'aval du vieux village afin de limiter les pollutions par temps de pluie.

#### ■ Tranche 2 : vieux village printemps 2021

→ mettre en séparatif et renouveler l'intégralité des réseaux humides (eaux usées, pluviales, et adduction d'eau potable) du secteur. Ces deux projets représentent 1 million d'euros d'investissement, mutualisés avec la commune.



# Assainissement individuel



La collectivité est tenue, (conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (art. 35), aux arrêtés du 7 mars et 27 avril 2012), de contrôler l'ensemble des installations existantes d'assainissement individuel et d'apporter un conseil aux usagers.

## ■ Missions : le contrôle périodique

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est tenu légalement de procéder aux différents contrôles de tous les équipements d'assainissement non collectif, directement chez les usagers.

Ces démarches sont obligatoires pour le propriétaire et **les tarifs réglementés** ➔

- Contrôle périodique obligatoire de bon fonctionnement et de bon entretien des installations existantes tous les 10 ans.
- Diagnostic de vente immobilière.
- Examen préalable à la conception d'une installation.
- Contrôle de l'exécution des travaux.

### INSTALLATIONS NEUVES OU RÉHABILITÉES

Contrôle de conception <b>130 €</b>	Contrôle de réalisation des travaux <b>180 €</b>
--	---

### INSTALLATIONS EXISTANTES

Contrôle périodique <b>125 €</b>	Contrôle pour une vente immobilière <b>240 €</b>
-------------------------------------	---

## ■ 400 diagnostics déjà réalisés !

En 2018, il restait 400 installations à diagnostiquer sur 900 installations individuelles à l'échelle de l'intercommunalité. L'ensemble des diagnostics aurait dû être réalisé avant 2012, cependant certaines communes ne l'avaient pas encore réalisé.

Dès lors, la CCSPVA a engagé un travail conséquent de rattrapage/mise à jour de contrôles en "porte à porte" chez les habitants.

**Fin 2020**, en seulement deux années, **300 installations existantes** ont été diagnostiquées dans cinq communes de l'Avance (Valserres, Montgardin, Rambaud, Saint-Etienne-le-Laus et Avançon).



➔ Il ne reste plus qu'à réaliser une campagne à La Rochette qui se déroulera courant 2021. Merci pour le bon accueil que vous réserverez à notre agent Mégane ARNAUD ! Une réunion d'information se tiendra en amont pour les propriétaires concernés, suivi de rendez-vous individuels.

## La Redevance Assainissement collectif

Pour les usagers reliés à un réseau d'assainissement collectif public, chaque facture d'assainissement intègre une part fixe (abonnement), et une part variable (c'est à dire un coût au m<sup>3</sup> d'eau consommée).

■ **L'abonnement (part fixe)** est facturé en **avril**.

■ **La consommation individuelle (part variable)** est facturée en **novembre**.

**La tarification est inchangée et identique depuis 2018 :**

### TARIFS 2021

identique dans toutes nos communes

Abonnement annuel par logement ou établissement	Part variable (votre conso)
60 € par an	0,75 €/m <sup>3</sup>

★ **FACTURATION REMOLLON**  
Pour les habitants de Remollon, depuis juin 2020 la facture d'assainissement n'est plus incluse sur la facture d'eau de VEOLIA mais elle vous est transmise à part, par la CCSPVA, comme le reste de la population.  
Le tarif reste inchangé.

### NOUS CONTACTER :

 [assainissement@ccspva.com](mailto:assainissement@ccspva.com)

 [spanc@ccspva.com](mailto:spanc@ccspva.com)

 04 92 50 94 57



**France  
services**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# I SERVICES À LA POPULATION

## 🔍 L'espace France Services (ex-MSAP)

### ■ Le guichet unique du service public !

Géré par la CCSPVA, le point d'accueil "France Services" a ouvert ses portes le 14 janvier 2019 sous le nom de Maison de Services au Public (MSAP).

Reconnue pour la qualité des services apportés, la structure a été, un an après, et parmi les premières de France, labellisée par l'État sous le nom officiel d'espace "France Services".

Une montée en gamme qui vous garanti un accueil qualitatif : une médiation consciencieuse, de l'écoute et du temps accordés à vos difficultés administratives. 70 % des visiteurs réalisent une démarche administrative ou numérique avec l'accompagnement techniques des agents. En 2019, 898 démarches ont été réalisées contre 1 261 en 2020 malgré trois mois de fermeture liés au confinement (maintien de l'accueil téléphonique et mail).



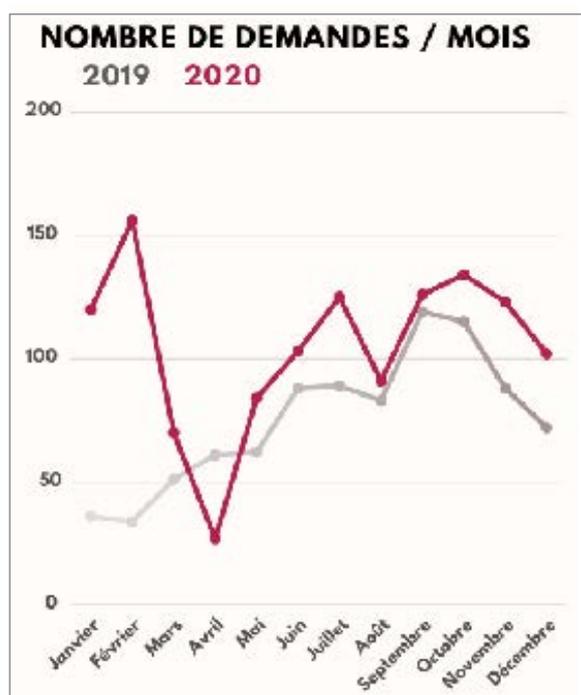
### ■ Quel type d'accompagnement ?

Ce service public nouvelle génération est un guichet polyvalent, destiné à faciliter les échanges des usagers avec les administrations publiques et apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Le cœur de notre action est donc de vous accompagner dans vos démarches administratives et numériques auprès de nos partenaires, les principaux organismes nationaux : *Pôle Emploi, la CAF, la CPAM, la MSA, l'ANTS, le Ministère de la Justice, la Poste, la Banque de France ou encore la Direction Générale des Finances Publiques.*

#### Types d'accompagnements réguliers :

- création d'espaces en ligne ou d'une adresse mail
- aide à la déclaration des revenus
- renouvellement du permis de conduire, de la carte grise, ou pré-demandes en ligne de vos pièces d'identités sur l'ANTS
- impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs
- navigation sur les sites des opérateurs
- demandes ou simulation d'allocations
- dossiers de demandes de retraites...

Vous trouverez également à disposition un point numérique en libre accès pour vos démarches en autonomie.



## ■ Labellisation et inauguration officielle par le secrétaire d'État Joël Giraud



L'État apporte son soutien financier à la CCSPVA par le biais d'une participation aux dépenses de fonctionnement du service (forfait annuel de 30 000 €).

Gage de reconnaissance et du succès de ce tout nouveau service public, Joël Giraud, secrétaire d'État chargé de la Ruralité, a inauguré, avec le Président Joël Bonnaffoux, l'Espace France Services le lundi 31 août 2020. Le secrétaire d'État a salué officiellement l'initiative portée par la CCSPVA, conduite avec l'appui de l'État, pour répondre au besoin grandissant de réimplanter "de l'humain" et des services publics de proximité.

La cérémonie s'est tenue en présence de représentants de l'État et des collectivités territoriales, les députées Pascale Boyer et Claire Bouchet, la sénatrice des Hautes-Alpes Patricia Morhet-Richaud, les vice-présidents de la Région et du Département, les maires du canton de Chorges, de nombreux conseillers départementaux et régionaux ainsi que la préfète des Hautes-Alpes.



## ■ Des permanences et rendez-vous personnalisés

A chaque situation, une solution peut vous être apportée grâce à notre réseau de partenaires ou via des permanences régulières. Dans nos locaux, il est possible de prendre rendez-vous avec la Mission Locale 05, une assistante sociale de la Maison des Solidarités, un conciliateur de justice en cas de difficulté juridique ou encore avec l'ADIL et Initiative Sud Hautes-Alpes.

### ■ PERMANENCES RÉGULIÈRES :



■ **CHAQUE MARDI > 8h30 - 12h / 13h30 - 17h**  
Sur rendez-vous au 04 92 53 00 00



■ **CHAQUE MERCREDI > 9H - 12H**  
Assistante sociale sur rendez-vous  
au 04 86 15 30 30



■ **CHAQUE MARDI & MERCREDI (après-midi)**  
Conciliateur de Justice sur rendez-vous  
au 06 66 66 82 61 ou 07 63 56 68 36



■ **UN JEUDI MATIN PAR MOIS**  
Avec ou sans rendez-vous au 04 92 21 05 98



■ **DERNIER JEUDI DU MOIS > 14H - 17H**  
Avec ou sans rendez-vous au 06 23 26 46 33



■ **UN JOUR PAR MOIS > 9H - 17H**  
Avec ou sans rendez-vous au 07 75 10 54 49



■ **A LA DEMANDE** au 06 50 44 29 83



### ■ NOUS RENCONTRER :

France Services La Bâtie-Neuve  
33, rue de la Lauzière  
05230 La Bâtie-Neuve

### ■ ACCUEIL DU PUBLIC

(avec ou sans rendez-vous) :

■ Lundi - Mercredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30

■ Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30-12h30

Sur rendez-vous à Espinasses

☎ 04 92 50 94 62

💻 msap@ccspva.com



# Soutien économique

COVID 19



## Le Fond COVID-Résistance

■ Face à la situation sanitaire exceptionnelle, le fonds « Covid-Résistance » a pour vocation de soutenir entre 3 000 et 10 000 € les entreprises impactées par la crise économique due au coronavirus.

■ Suite à l'appel lancé par la Région Sud Paca, la communauté de communes a contribué début avril à hauteur de **15 000 €** de participation à ces fonds d'urgence initiés par la Région et la Banque des territoires. Un Fonds d'Urgence d'Avance de Trésorerie pour l'Agriculture (FUATA) a également été mis en place.

■ Au total, les fonds disponibles dédiés aux entreprises de nos 16 communes s'élèvent à **80 000 €**. Six entreprises du territoire ont déjà pu en bénéficier, avec l'appui technique d'Initiative Sud Hautes-Alpes.



>>> **Fonds encore disponible !**

[www.ttpe.initiative-sud.com](http://www.ttpe.initiative-sud.com)

Numéro vert : 0 805 805 14

## Développement numérique

### ■ GéoMAS Grand Public, la cartographie du 05 pour tous !



Une petite révolution numérique : **GéoMAS, la Géomatique Mutualisée des Alpes du Sud** est désormais en ligne !

Toutes les cartographies en ligne des Alpes du Sud : des données accessibles gratuitement, par tous et pour tous qui offrent de précieuses informations :

#### ■ Via le volet **GEOPORTAIL DE L'URBANISME**

> Vous pouvez accéder à toutes les données d'urbanisme. Les parcelles et les risques qui s'appliquent à cette parcelle, le PLU, les zones inondables, les aléas etc... Extrêmement utile si vous envisagez, par exemple, de déposer un permis de construire !

#### ■ Via le volet **ALPES RANDO**

> Vous pouvez consulter tous les itinéraires de randonnées pédestres, équestres, VTT dans l'ensemble des Hautes-Alpes !

[www.geomas.fr](http://www.geomas.fr)

# Urbanisme

## 1 Les règlements des PLU en ligne

Les règlements d'urbanisme des 10 communes adhérentes au service sont consultables en ligne (rubrique *Urbanisme*) :

**Avançon** ■ **Bréziers** ■ **La Bâtie-Neuve** ■ **La Bâtie-Vieille**  
**La Rochette** ■ **Montgardin** ■ **Rambaud** ■ **St-Étienne-Le-Laus** ■ **Valserrès** ■ **Venterol**

 [www.cc-serreponconvaldavance.com](http://www.cc-serreponconvaldavance.com)

## 2 Notre mission

Dans le cadre de la Loi ALUR de 2014 (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), l'État s'est désengagé de sa compétence et de son assistance dans l'instruction des demandes d'urbanisme.

Depuis 4 ans maintenant, afin de soutenir les communes, la collectivité a créé un service commun mutualisé d'instruction. Les Maires conservent néanmoins leur pouvoir de décision finale sur les autorisations d'urbanisme et effectuent la délivrance des actes définitifs.

■ En 2020, **10** communes de l'intercommunalité adhèrent au service ainsi que **3** communes membres de l'Agglomération de Gap-Tallard Durance.

■ **357** actes ont été instruits en 2019, dont **113** Déclarations Préalables et **136** Permis de Construire.

■ **2** agents intercommunaux sont chargés de l'instruction technique des dossiers dans le respect des règlements d'urbanisme spécifiques à chaque commune.

## 3 Notre accompagnement

Le service instructeur met également ses compétences au service du public, principalement pour expliciter les règles en vigueur.

Contactez-nous **du lundi au jeudi de 14h à 17h00** :

 [urbanisme@ccspva.com](mailto:urbanisme@ccspva.com)

 04 92 50 20 50

Précisez votre demande avec le maximum d'éléments à votre connaissance (coordonnées, n° de dossier, commune et parcelle concernée par le projet...) pour que nous vous répondions avec exactitude !

## I ACTION SOCIALE

### "Centre de Loisirs d'Espinasses"

■ Le centre de loisirs d'Espinasses est **ouvert habituellement du lundi au vendredi, dont les mercredis de 8h à 18h.**

■ **Sauf interdiction nationale, il sera ouvert durant les vacances scolaires de février, avril et été 2021. Erratum > ACM fermé à Noël**

 Besoins d'infos ?

Contactez **Christel PASCAL** !  
"Service Action sociale"

 04 92 50 20 50 ou 06 44 88 56 67

 [acm.espinasses@gmail.com](mailto:acm.espinasses@gmail.com)

### "La Navette de l'Avance"

 **Transport À la Demande**

 **Service suspendu jusqu'à nouvel ordre**

■ « **La Navette de l'Avance** » est un minibus de transport à la demande de voyageurs destiné aux personnes âgées **de + 60 ans et** résidant dans la Vallée de l'Avance, ou personnes de tout âge dépendantes.

■ Le minibus (8 places) circule 3 fois par semaine : le **MARDI à 13h00**, le **MERCREDI** et **VENDREDI MATIN dès 8h00**.

Vous réservez votre place par téléphone au moins la veille, puis le départ et l'arrivée demandés se feront au plus proche de votre domicile !

■ Le service fonctionne sur inscription obligatoire, à hauteur de **30 € par trimestre**.

 Besoins d'infos ?

Contactez **Muriel TRIGO** !  
"Service Navette de l'Avance"

 04 92 50 20 50 ou 06 72 57 70 24

# I TOURISME

## La Maison du Vigneron est née !

La commune de Remollon et son service Patrimoine et Culture ont œuvré pendant près de 10 ans pour créer un musée viticole. Mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020 le rêve s'est concrétisé : "La Maison du Vigneron" a ouvert ses portes à Remollon.

### ■ Une ôde à la viticulture alpine

Ce musée à taille humaine est situé au cœur du village de Remollon, dans un bâtiment entièrement réhabilité par la municipalité. C'est l'unique structure dédiée à la viticulture haut-alpine, son histoire, ses traditions, son terroir, ses cépages et ses vins. Un hommage rendu aux nombreux vigneron haut-alpin qui, à force de travail et de ténacité, ont su redonner à ce vignoble de montagne ses lettres de noblesse.

Le musée se compose d'un étage de 120 m<sup>2</sup> où sont présentés les expositions et films d'archives, avec vue panoramique sur le vignoble. En sous-sol, une authentique cave viticole voûtée est dédiée à une exposition permanente d'objets. Et pour clôturer la visite, une salle de dégustation !

Pour certains, l'émotion est saisissable lors des visites guidées car ils reconnaissent sur les photographies exposées des aïeux, des amis, des parents et des souvenirs...



**Maison du Vigneron**  
Musée viticole de Remollon

**VISITES & DÉGUSTATIONS**  
DU MERCREDI AU DIMANCHE  
EN JUILLET-AOÛT

**ATELIERS ENFANTS**  
"Le Petit Vigneron"  
"Déco-recyclage"  
CHAQUE VENDREDI MATIN

Maison du Vigneron - Route des 3 Alpes 05190 Remollon  
07 63 57 02 45 | maisonduvigneron@ccspva.com  
WWW.SERREPONCONVALLEES.COM

### ■ Un projet LEADER porté par la CCSPVA

Durant l'été 2019, les services de la CCSPVA ont été sollicités par la commune de Remollon pour porter un projet financé au titre du programme européen LEADER à hauteur de 90% pour l'animation de la structure et la conception des outils de communication. Le conseil communautaire a accepté de porter le projet d'un montant de 60 000 € TTC. Il appartient désormais à la CCSPVA, en partenariat étroit avec la commune de Remollon et les viticulteurs des Hautes-Alpes de mettre en musique ce nouvel équipement.



## ■ Une fréquentation estivale limitée

Malgré des conditions difficiles eu égard à l'épidémie - jauge limitée à 9 pers. - en moyenne, quatre visites groupées se tenaient par semaine, soit une centaine de visiteurs en juillet-août. Chaque vendredi matin de l'été les ateliers enfants ont connu un réel engouement. « Le Petit vigneron », avec jeux d'éveil des sens, assemblage de jus de fruits et diplôme ou le « Recyclage-déco »... 8 ateliers complets et réservés bien en amont.



Le musée est ouvert de mai à octobre. En attendant les beaux jours, en coulisses, la saison prochaine se prépare avec la conception de flyers et cartes viticoles, en espérant un été 2021 plus serein...

✉ [maisonduvigneron@ccspva.com](mailto:maisonduvigneron@ccspva.com)

☎ 07 63 57 02 45

## **Tourisme :** **bilan de l'office de Rousset**



Côté tourisme, la saison 2020, redoutée, a finalement été qualifiée par l'ADDET de "saison record" en terme de nuitée et de fréquentation touristique à l'échelle du département, avec un retour des visiteurs français. Notre secteur a également vécu ce changement :

- **831** visiteurs à l'Office de Tourisme de Rousset.
- **88%** de visiteurs français
- **53 081** nuitées sur les trois premiers trimestres
- **24** animations organisées par Gap Sciences Animations
- **77** participants aux 8 sorties "Sur les Traces du Castor"
- **47** participants aux 8 sorties "Les P'tites Bêtes"
- **64** participants à l'Escape-game hebdomadaire (3 Lacs)
- **1<sup>ère</sup>** participation à l'opération Cols Réservés

 **Accueil physique suspendu jusqu'à nouvel ordre. Contactez-nous par email ou par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h :**

✉ [tourisme@ccspva.com](mailto:tourisme@ccspva.com)

☎ 04 92 54 41 18



## I CULTURE

### A L'ARRÊT...

■ Initialement prévue avant le confinement national de mars 2020, toute notre programmation culturelle a été annulée : huit concerts de l'ECC Chail-lol, ainsi qu'un beau projet de journal intercommunal des écoles primaires en partenariat avec l'OCCE 05...

■ Par solidarité envers nos partenaires de longue date, la collectivité a versé une partie des soutiens financiers budgétés initialement, même si les projets n'ont pu être conduits.

■ Malheureusement, suite au second confinement du 30 octobre 2020, les projets sont une seconde fois reportés et reprogrammés en 2021...

### APIDAE EVENT !

■ A l'avenir, en attendant des jours meilleurs, il vous sera possible de déclarer vos événements en ligne sur le site de l'Office de tourisme ou de la communauté de communes ! Et nous contribuerons à sa diffusion en ligne sur plusieurs plateformes web. Le futur réflexe à avoir !





# 🚲 Mobilité douce : bientôt tous en selle ?



## ■ Deux itinéraires à l'étude

Une belle mobilisation locale se met en route autour de 2 projets cyclables dans l'Avance et la Durance :

Les élus de la CCSPVA se sont positionnés lors du Conseil communautaire du 11 août 2020 afin que le territoire bénéficie de soutiens précieux qui permettront, enfin, de voir naître des voies dédiées aux mobilités douces dans notre secteur !

### 1. TRONÇON DE VÉLOROUTE VAL DE DURANCE V862

➡ de La Rochette à Montgardin (Gap / Baie Saint Michel)

**Le tronçon Gap-Chorges, sur la véloroute V862, est inscrit au Schéma Régional 2017-2025 et traverse notre périmètre intercommunal.**



Dans le cadre du Plan National Vélo et de l'appel à projets «Continuités cyclables», la Région Sud Paca accompagne financièrement les porteurs de projets de façon à ce qu'ils puissent prétendre aux financements de l'État.

Les itinéraires qualifiés d'intérêt régional sont éligibles aux financements régionaux à hauteur maximale de 50 % de leur coût HT, quels que soient les aménagements projetés.

■ Une étude de faisabilité débutera en janvier 2021 pour le tronçon V862.

### 2. CRÉATION D'UN ITINÉRAIRE MOBILITÉ DOUCE

➡ de Rousset au Pont de l'archidiacre (Tallard)

**Côté Durance, un projet de valorisation des berges de la Durance est en bonne voie: un itinéraire de mobilités actives reliant Rousset à Venterol.**

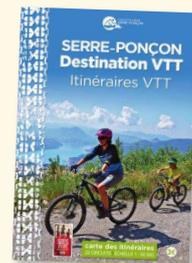
■ L'étude de faisabilité est réalisée actuellement par le SMAVD, notre partenaire de longue date, et sera présenté à la CCSPVA mi-2021.



## ■ Une carte VTT-VAE !

La collectivité a conventionné avec la CC Serre-Ponçon afin d'intégrer "l'Espace VTT-FFC Serre-Ponçon" en remplacement du collectif "Les Vallées du Gapençais" auquel elle appartenait depuis 8 ans. Il était géographiquement plus pertinent de se rapprocher du secteur Serre-Ponçon sous un espace VTT-FFC commun, tant pour l'uniformité de l'offre d'itinéraires, que la cohérence des supports cartographiques et leur promotion.

■ Le premier fruit de cette collaboration est né en juillet 2020 : une **carte VTT "Serre-Ponçon Destination VTT"**.



■ **41 circuits autour du Lac de Serre-Ponçon**, dont 14 dédiés aux itinéraires VTT électriques, avec un rayonnement tout autour du Lac de Serre-Ponçon et de ses vallées : des Orres, en passant par Réallon, Crots, Rousset mais encore Théus, La Bâtie-Neuve ou Rambaud. Un panel d'itinéraires qui s'adresse aux familles comme aux riders aguerris !

>> Carte VTT Destination Serre-Ponçon en vente 3 € dans les offices de tourisme du territoire



# Quelle taxe de séjour 2021 ?



## TARIFS 2021

### ➔ Aucune évolution tarifaire de la taxe de séjour en 2021.

La taxe de séjour, perçue auprès des visiteurs, est calculée "au réel" et identique sur l'ensemble des communes.

Pour les hébergements classés en étoiles (Atout France), les tarifs sont fixés selon la catégorie et le classement de l'hébergement. Elle se calcule ainsi :

TARIF DE LA TAXE (SELON VOTRE CLASSEMENT) X NB DE JOURS D'OCCUPATION X NB DE PERSONNE (S) ASSUJETTIE(S)

Hébergements classés	Tarif /nuitée et /personne	Fourchette légale
Hôtel, résidence, meublé et gîte 5 étoiles	3 €	Entre 0.70 et 3 €
Hôtel, résidence, meublé et gîte 4 étoiles	1,60 €	Entre 0.70 et 2.30 €
Hôtel, résidence, meublé et gîte 3 étoiles	0,90 €	Entre 0.50 et 1.50 €
Hôtel, résidence, meublé et gîte 2 étoiles Villages vacances 4 et 5 étoiles	0,80 €	Entre 0.30 et 0.90 €
Hôtel, résidence, meublé et gîte 1 étoile Villages vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambre d'hôtes et Auberges collectives	0,70 €	Entre 0.20 et 0.80 €
Campings, terrains de caravanage 3, 4 et 5 étoiles Emplacement en aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 h	0,60 €	Entre 0.20 et 0.60 €
Campings, terrains de caravanage 1 et 2 étoiles	0,20 €	0.20 €
Hébergements non classés	Taux /nuitée et /personne	

Tout hébergement en attente de classement ou sans classement (hors hébergement de plein air) 2,5 % du montant (hors taxes) de la nuitée /pers.

### ↘ - 14 % collectés en 2020...

85 hébergeurs (campings, hôtel, gîtes, chambre d'hôtes...) collectent la taxe de séjour auprès des visiteurs en séjour sur le territoire.

Rappelons que cette taxe, participe au financer des équipements et de la gestion de la base de loisirs Les 3 Lacs, au fonctionnement de l'Office de tourisme de Rousset ou encore aux frais de communication et promotion. Malgré l'excellente fréquentation touristique estivale (saison record pour Serre-Ponçon), le contexte sanitaire et les deux confinements ont, en toute logique impacté de plein fouet le montant habituellement collecté les trois premiers trimestres.

En 2019 (3 premiers trimestres)

↪ 66 370 nuitées soit 33 457 € collectés

En 2020 (3 premiers trimestres)

↪ 53 081 nuitées soit 28 820 € collectés

soit ↘ -14%.

## ■ Une taxe additionnelle imposée dans le 04...

Attention, pour les communes de l'intercommunalité situées dans les Alpes-de-Haute-Provence, le conseil départemental a instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2020 une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour initiale. Cette taxe a pour effet immédiat de majorer les tarifs adoptés par l'intercommunalité sans que la Communauté de communes ne puisse s'y opposer...

En savoir +

Toutes les infos :

✉ [taxedesejour@ccspva.com](mailto:taxedesejour@ccspva.com)

☎ 04 92 46 28 03

🌐 [www.ccspva.taxedesejour.fr](http://www.ccspva.taxedesejour.fr)



**Déchèteries  
d'Avançon & Théus,  
espace France Services,  
service Urbanisme,  
Assainissement...**

## **NOS SERVICES AU PUBLIC SONT MAINTENUS AUX HORAIRES HABITUELS PENDANT LE CONFINEMENT\*.**

\*Sous réserve de nouvelles consignes nationales après impression de ce numéro

DANS LE STRICT RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES NATIONALES :  
PORT DU MASQUE ET DISTANCIATION SOCIALE OBLIGATOIRES, ET  
MUNI DE VOTRE ATTESTATION DE SORTIE EN COCHANT LA CASE  
*"CONVOCAION JUDICIAIRE OU ADMINISTRATIVE ET  
POUR SE RENDRE DANS UN SERVICE PUBLIC"*



**>> CONTACTER NOS SERVICES DIRECTEMENT :**

**Communauté de communes**

**Serre-Ponçon Val d'Avance**

33, rue de la Lauzière 05230 LA BÂTIE-NEUVE

☎ 04 92 50 20 50 ✉ [secretariat@ccspva.com](mailto:secretariat@ccspva.com)

💻 [www.cc-serreponconvaldavance.com](http://www.cc-serreponconvaldavance.com)



Suivez notre actualité au jour le jour sur [www.cc-serreponconvaldavance.com](http://www.cc-serreponconvaldavance.com) et sur notre page Facebook **Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance**